

SÉANCE DU LUNDI 6 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 6 février 2017 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Vincent Mainville, Jérôme St-Louis, Yves Germain, et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2017-02-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017
- 3) Adoption du registre des chèques au 31 janvier 2017
- 4) RIDR – Règlement d'emprunt #38
- 5) RIDR – Règlement d'emprunt #39
- 6) RIDR – Règlement d'emprunt #40
- 7) Compensation pour l'entretien des chemins à double vocation
- 8) Édifice St-Hugues - Plans d'évacuation
- 9) Concordance au Règlement numéro 444 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle
- 10) Étude du barrage de Lac-Saguay – Proposition de services
- 11) Rampe de mise à l'eau du Lac-Allard – Travaux et bail
- 12) Coopérative d'informatique municipale (CIM) – Mandat
- 13) FADOQ – Contrat social
- 14) Tricentris – Renouvellement de l'entente
- 15) Informations et correspondances
 - a) Internet haute vitesse
- 16) Varia
 - b) Salon des aînés 2017
 - c) Bâtiments patrimoniaux
- 17) Période de questions
- 18) Levée de la séance

Adoptée

2017-02-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 janvier 2017 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 JANVIER 2017

Le registre des chèques au 31 janvier 2017 est reporté à la séance du 6 mars 2017 pour explications et éclaircissement.

2017-02-03

4. RIDR – RÈGLEMENT NUMÉRO 38 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement numéro 38 décrétant un emprunt de 1 311 800\$ pour la construction d'une installation de compostage et l'aménagement d'une aire de maturation située dans une partie du bâtiment de l'ancien centre de tri et l'achat d'un chargeur sur roues, d'un mélangeur et d'un convoyeur pour la somme de 418 200\$ pour un montant total de 1 730 000\$

Adoptée

2017-02-04

5. **RIDR – RÈGLEMENT NUMÉRO 39 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX CELLULES**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement numéro 39 décrétant un emprunt de 3 850 000\$ pour la construction de deux cellules et l'installation de géomembranes synthétiques ainsi que l'exécution des travaux pour le recouvrement final et étanche des cellules 1 à 4.

Adoptée

2017-02-05

6. **RIDR – RÈGLEMENT NUMÉRO 40 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE BACS ROULANTS DE 240 LITRES**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement numéro 40 décrétant un emprunt de 550 000\$ pour l'acquisition de bacs roulants de 240 litres ainsi que de bacs de cuisine.

Adoptée

2017-02-06

7. **COMPENSATION AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde aux Municipalités une redevance pour les chemins à double vocation;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière n'est versée qu'après 1000 voyages de camions forestiers sur un même chemin et qu'elle est de 832 \$ par kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE les camions forestiers endommagent les chemins municipaux de façon très importante comparativement aux voitures;

CONSIDÉRANT QUE l'aide accordée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est nettement insuffisante comparativement aux coûts de réparation d'un chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réviser à la hausse la compensation accordée aux municipalités pour l'utilisation des chemins par les transporteurs forestiers et modifier le nombre de voyages requis afin que l'aide financière soit accordée dès le premier voyage.

Que la présente soit transmise à monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle et à la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2017-02-07

8. ÉDIFICE ST-HUGUES – PLAN D'ÉVACUATION

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de la firme Poulin Laurin Architecte pour relever les différents espaces, la mise en plan, l'élaboration des plans d'évacuation et le calcul de la capacité d'évacuation du bâtiment pour un montant de 1870\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2017-02-08

9. CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 444 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement numéro 444 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle entrée en vigueur le 10 décembre 2015 et un avis à l'égard de cet effet a été transmis aux municipalités concernées le 21 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule qu'une municipalité est tenue d'adopter un règlement de concordance dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Saguay est visée par cette modification;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 444 en lien avec la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2017-02-09

10. ÉTUDE DU BARRAGE DE LAC-SAGUAY – PROPOSITION DE SERVICES

Suite aux développements du dossier et aux commentaires de la Direction de la sécurité des barrages.

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Équipe Laurence, Experts-Conseils afin d'effectuer la mise à jour de l'étude hydrologique du barrage de Lac-Saguay au montant de 4000\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2017-02-10

11. RAMPE DE MISE À L'EAU DU LAC-ALLARD – TRAVAUX ET BAIL

La Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État demande des documents complémentaires afin de poursuivre le traitement du dossier. Entres autres, la Direction demande un plan montrant la portion du domaine hydrique en lien avec la rampe de mise à l'eau et ce, produit par un arpenteur-géomètre.

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

De mandater monsieur Denis Robidoux, de la firme Barbe et Robidoux afin de produire les plans exigés par la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, et ce pour un montant de 1950\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2017-02-11

12. COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM) - MANDAT

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Lac-Saguay souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Lac-Saguay adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général soient autorisés à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Lac-Saguay, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général, agissent à titre de représentants de la Municipalité de Lac-Saguay dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adoptée

2017-02-12

13. FADOQ – CONTRAT SOCIAL

CONSIDÉRANT QUE dans moins de 20 ans, les 50 ans et plus formeront 42% de la population au Québec et qu'un Québécois sur quatre aura plus de 65 ans;

CONSIDÉRANT QU' assurer une qualité adéquate aux aînés est une responsabilité collective, le Réseau FADOQ demande à la société québécoise de s'engager formellement à en faire une priorité;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau FADOQ entend exercer ce leadership essentiel avec ses partenaires pour mobiliser l'ensemble de la société et l'inciter à adhérer à ce changement majeur à travers un contrat social;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay confirme son objectif de prendre les actions nécessaires, dans la mesure de ses compétences et de ses ressources, afin de privilégier la qualité de vie des aînés de son territoire, notamment en prenant en compte l'impact de ses décisions et de ses pratiques au regard de l'intégrité morale et physique des aînés et en apportant à ces derniers le meilleur soutien possible pour favoriser leur accès aux services nécessaires à assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être en général.

Adoptée

2017-02-13

14. TRICENTRIS – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général pour signer le nouveau protocole d'entente avec Tricentris, couvrant la période du 14 avril 2017 au 14 avril 2022.

Adoptée

15. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

a) Internet haute vitesse

16. VARIA

2017-02-14

a) *Salon des aînés 2017*

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la "*Politique de la famille et des aînés*" le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette année la Table des Aînés Antoine-Labelle organise son Salon des aînés en action le 20 avril 2017;

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer la somme de 250\$ à la Table des aînés Antoine-Labelle pour le Salon des aînés 2017.

Adoptée

2017-02-15

b) *Bâtiments patrimoniaux*

D'accepter pour dépôt le rapport de la firme Patri-Arch sur les inventaires du patrimoine culturel de la MRC et de nommer bâtiment patrimonial représentant une facette de notre histoire :

- Le barrage du Parc Georges-Painchaud
- La Maison Georges-Painchaud
- L'Édifice St-Hugues (Église)

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-02-16

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h30

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolutions_____.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse